



Compte -rendu COMITE SYNDICAL DU 23 juin 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 23 juin, le Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni – à la communauté de Communes – Rue de Rennes - CHATEAUGIRON – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 20H15 à 21H30.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 44

Présents : 25

Votants : 26 (dont 1 pouvoir)

Membres présents prenant part au vote : M. JOUZEL Jean-Marie (Amanlis) ; M. PASQUET Olivier (Argentré du Plessis) ; Mme VAYNE-LEBLAY Nadine (Availles sur Seiche) ; M. COUPEAU Jean-Pierre (Boistrudan) ; M. BAUDOIN Hervé (Bourgbarré) ; Mme BRULE Maryline (Brie) ; M. FOULON Emmanuel (Bruz) ; Mme LAVERGNE Michelle (Chartres de Bretagne) ; Mme DEPORT Marielle (Chateaugiron) ; M. LANOE Roland (Domagné) ; M. GALLON Loïc (Domalain) ; M. GESLIN Joseph (Essé) ; Mme CORNU Catherine (Janzé) ; Mme CLEMENT Sandrine (Louvigné de Bais) ; M. FAUCHON Pierrick (Marcillé Robert) ; M. CADO Thierry (Moussé) ; Mme ANGER Marie-Paule (Nouvoitou) ; M. MARCHAND Pierre Marie (Orgères) ; M. LAMOUREUX Paul ; (Piré sur Seiche) ; M. DEMOLDER Michel (Pont Péan) ; M. LE VERGER Denis (Retiers) ; M. PANAGET Armel (Saint Armel) ; M. LOIZANCE René (Saint Aubin du Pavail) ; M. HURAUULT Claude (Saint Didier) ; M. DAGUIN Clément (Visseiche).

Absents excusés : M. DESMONS Jean-Michel et Mme PIEL Solange (Corps Nuds) ; M. LECOMTE Christophe (Le Theil de Bretagne).

Membres présents ne prenant pas part au vote : Mme CHEVRIER Christine (Domalain) ; M. CHRETIENNE Fabien (Moussé).

Pouvoirs : Monsieur KERBOEUF Alban (Chantepie) donne pouvoir à M. DEMOLDER Michel (Pont Péan)

Invités présents : Mme CHEVRIER Elisabeth (CPA), Mme GARNIER Sandrine (SIBVS), Mme DESPRETZ Pascale (Trésorerie).

Invités excusés : Mme PANNETIER-BOUVIER Véronique (DDTM)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2015
2. Ressources humaines
3. Résultats de la commission des « Marchés Publics » : Marché de travaux CTMA et les inventaires zones humides
4. Point sur les travaux Breizh Bocage
5. Points divers et informations
6. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 12/03/2015

1. Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2015

Le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2015 a été soumis à l'approbation des membres du comité syndical.

Aucune remarque n'a été formulée et ce dernier a été approuvé par l'ensemble des membres du comité syndical.

2. Ressources humaines

A. Poste animateur agricole

M. DEMOLDER a précisé que comme indiqué lors du comité syndical du 12 mars et de la réunion de bureau du 11 juin dernier, il était question d'embaucher un second animateur agricole pour venir en soutien à l'animatrice actuelle, Camille GILLARD.

En effet, en avril dernier, le Syndicat a candidaté pour être porteur du PAEC pour l'animation des MAEC sur le territoire du bassin versant de la Seiche et son dossier a été retenu.

Aussi, l'animation des MAEC entraîne une charge de travail pour l'animatrice agricole, et si le Syndicat souhaite que les objectifs en termes de réalisation de diagnostics agricoles et de suivis soient atteints, il doit se donner les moyens d'y parvenir.

Pour se faire, M. DEMOLDER a donc proposé d'embaucher un second animateur en CDD pour « accroissement temporaire d'activité » pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016.

Il a précisé que les dépenses sont inscrites au budget et la demande de subventions faite fin 2014 pour ce poste permet de couvrir à hauteur de 80% le financement de ce second poste.

Au regard du besoin d'accroissement temporaire d'activité, les membres du comité syndical ont délibéré à l'unanimité pour :

- ADOPTER la proposition du Président
- AUTORISER le Président à recruter un animateur agricole pour une durée de 6 mois afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- DIRE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2015
- DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2015
- INFORMER que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

B. Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche

Monsieur DEMOLDER a fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) et du Comité des Œuvres Sociales (COS).

Le COS et le CNAS sont des organismes qui ont pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, ils proposent à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Conformément à l'article 25 de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique territoriale, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Les avantages et le coût de chaque organisme ont été présentés en réunion de bureau après consultation des membres du personnel en réunion de service. Il a été décidé de choisir le CNAS qui est l'organisme le plus avantageux pour les agents.

Sandrine GARNIER a présenté le tableau ci-après afin de comparer les prestations du CNAS et du COS.

Elle a expliqué les différentes prestations et modalités pratiques du CNAS et du COS, leurs conditions d'attribution et leurs montants. Les membres du comité syndical ont, comme le bureau, conclu que le CNAS était l'organisme le plus avantageux pour les agents.

A l'issue de cette lecture, les membres du comité syndical ont délibéré à l'unanimité pour :

- DECIDER d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2015,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS et à faire procéder à la désignation des délégués locaux,
- VERSER au CNAS une cotisation égale à 0,86 % de la masse salariale N-1,
- DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2015 du Syndicat de la Seiche.

COMPARATIF COS / CNAS				
PRESTATIONS	COS	CONDITIONS	CNAS	CONDITIONS
AIDE A LA VIE FAMILIALE / ENFANTS / JEUNES				
MARIAGE / PACS	230,00 €	Aucune	230,00 €	Aucune
NAISSANCE/ADOPTION	230,00 €	Aucune	220,00 €	Aucune
NAISSANCE MULTIPLES	300,00 €	Aucune	325,00 €	Aucune
Médaille famille nombreuse (4 enfants)	190,00 €	Avoir 4 enfants	0,00 €	
Tickets CESU (participation max / agent et par an)	80 € max	500 € max par an de chèques	286,00 €	1430 € max par an de chèques
Prime de rentrée scolaire collégien	de 20 à 35 €	Selon tranche sous forme chèque Cadhoc	38 ou 47 €	sous forme chèque Cadhoc
Prime de rentrée scolaire lycéen	de 35 à 50 €	Selon tranche sous forme chèque Cadhoc	38 ou 47 €	sous forme chèque Cadhoc ou virement
Prime de rentrée scolaire étudiant	de 50 à 125 €	Selon tranche sous forme chèque Cadhoc	de 64 à 220 €	Selon tranche sous forme chèque Cadhoc
Séjour scolaire	60,00 €	du collège au lycée séjours 5 jours minimum	de 46 à 80 €	Selon tranche
Sorties scolaire	13€/ jour max 52 € / séjour	Séjour de 2 jours minimum		
Accueil de loisirs			35 à 55 € par an	Selon tranche avec 4 jours de présence consécutifs ou non
Séjour vacances enfant et jeune	de 60 à 150 €	Séjour proposé par le COS, selon tranche	de 46 à 80 €	Selon tranche
Séjour linguistique	de 60 à 150 €	Séjour proposé par le COS, selon tranche	de 46 à 80 €	selon tranche
Cadeau annuel du COS Disney ou Astérix	Offert pour les 3-11 ans et prix préférentiel			
Noël des enfants			30 € / an et par enfant	Jusqu'à 10 ans en chèque Cadhoc

PRESTATIONS	COS	CONDITIONS	CNAS	CONDITIONS
VACANCES / LOISIRS				
Vacances	Réduction sur tarifs	Sur les destinations du catalogue COS	Réduction et participation CNAS	Sur les destinations du catalogue CNAS
Chèque vacances	de 40 à 70 € de bonification	Suivant tranche, prélèvement mensuel	de 60 à 90 € de bonification	selon tranche, prélèvement mensuel
Coupon sport ANCV			20% du montant du chèque	Max 25 coupon / an
Carte de pêche			de 4 à 20 € / carte / an	Partenariat avec la Fédé de Pêche
Billetterie / Abonnement magazine		Oui		Oui
Réduction multi enseignes		Magasins en Ille et Vilaine		Liste magasins sur livret CNAS
Chèque lire / disque / culture			25% du montant du chéquier	
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL				
Décès de l'agent	980,00 €		1 000,00 €	
Décès d'un ayant droit	700,00 €		820,00 €	
Aide familiale en cas d'hospitalisation	250 € max/ an			
PRÊT BANCAIRE				
Les 2 organismes le font, voir le catalogue				
Participation agent	15,00 €		0,00 €	
Participation employeur	959,66 €	6411 et 6413 de N-2 x 0.81 %	1 164,06 €	6411 (et sous compte) + 6413 (et sous compte) de N-1 x 0.86 % x nb agent

3. Commission marchés publics

La commission « marchés publics » s'est réunie le 11 juin 2015 pour l'analyse des offres des marchés suivants :

- Marché de travaux CTMA 2015
- Réalisation des inventaires zones humides des communes de Visseiche et de Moussé

✚ **Marché de travaux CTMA 2015**

Le présent marché est une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bon de commande conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Dans la cadre du CTMA 2015, il est prévu la réalisation de travaux.

Ces travaux sont décomposés en 3 lots :

- Lot1 : ENLEVEMENT DU CLAPET HYDRAULIQUE DU MOULIN DE LAVAL
- Lot2 : ECHANCRURE D'UNE DIGUE SUR LE RUISSEAU DU CONIAUX
- Lot3 : RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Jugement et classement des offres

Les offres des candidats ont été examinées en tenant compte des critères de sélection ci-après :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique au regard du mémoire justificatif et explicatif (moyens humains/matériels et méthode) et au regard des références;	60%
Le prix	40%

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Lancement de l'appel d'offre: **12 mai 2015**.

- 8 entreprises de travaux ont retiré les pièces du marché

Réception des candidatures: **05 juin 2015**

Lot 1 : 3 offres	Lot 2 : 4 offres	Lot 3 : 6 offres
HLB Environnement (Bédé, 35) LE DU (Plouagat, 22) CHAZE TP (Craon, 53)	Nature et Paysage (Bédé, 35) HLB Environnement (Bédé, 35) FOUCHER TPB (St Pierre la Cour, 53) CHAZE TP (Craon, 53)	PROVERT (St Hilaire Le Chatel, 61) Nature et Paysage (Bédé, 35) HLB Environnement (Bédé, 35) SETHY (Chavagne, 35) TSR (St Guyomard, 56) FOUCHER TPB (St Pierre la Cour, 53)

Les membres de la CMP ont validé à l'unanimité :

- Le choix de l'entreprise LEDU pour le lot 1 pour un montant estimé à 33 162 € TTC sur la base des prix unitaires.
- Le choix de l'entreprise Nature et Paysage pour le lot 3 pour un montant estimé à 114 210 € TTC sur la base des prix unitaires.
- Le lot 2 est déclaré sans suite.

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission ont été présentées au cours de la séance. Les travaux sont présentés dans le document ci-joint.

 Marché : réalisation des inventaires zones humides des communes de Visseiche et de Moussé

Le présent marché est une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bon de commande conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Lancement des offres : 12 mai 2015

Réception des offres : 05 juin 2015

Jugement et classement des offres :

Les offres des candidats ont été examinées en tenant compte des critères de sélection ci-après :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique au regard du mémoire justificatif et explicatif (moyens humains/matériels et méthode) et au regard des références;	60%
Le prix	40%

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Nombre d'offres reçues : 5

EF Etudes, Ouest Aménagement, Xavière Hardy, Dervenn et DM'Eau

Les membres de la CMP ont validé à l'unanimité le choix du bureau d'étude DERVENN qui a été retenu pour un montant total de 9 960 € TTC.

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission ont été présentées au cours de la séance.

Sandrine GARNIER a précisé que ces inventaires sont conformes à un cahier des charges précis, validé par la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Vilaine.

Elle a rappelé également l'importance du groupe de travail communal qui est le bon garant d'une concertation et de la réalisation d'un inventaire compris et partagé à l'échelle communale.

4. Programme Breizh Bocage

Un point a été fait au cours de la séance sur le programme Breizh Bocage 2015-2020. Sandrine GARNIER a indiqué que les appels d'offres concernant le marché de travaux et le marché de fourniture de l'hiver 2015-2016 ont été lancés le 08 juin 2015.

L'enveloppe des travaux est estimée à 170 000 € TTC (plantations et fournitures). A la date de la séance, le Syndicat ne savait toujours pas si l'autofinancement allait être de 30% ou de 20%.

Le marché de travaux de restauration du bocage est décomposé en 5 lots.

- > **LOT n°1** : Mise en place des plants et des protections contre le gibier :
 - sur des linéaires à plat
 - en regarnissage de haies à plat ou sur talus
- > **LOT n°2** : Création de talus
- > **LOT n°3** : La pose de paillage sous forme de copeaux de bois
- > **LOT n°4** : Entretien des plants les deux premières années
- > **LOT n°5** : Entretien des plants les deux premières années – marché réservé article 15- 8 CMP

Le marché de fournitures est décomposé en 3 lots :

- > **Lot 1**: Fourniture de plants
- > **Lot 2**: Fourniture de gaines de protection contre le gibier et de tuteurs
- > **Lot 3**: Fourniture et livraison de copeaux de bois

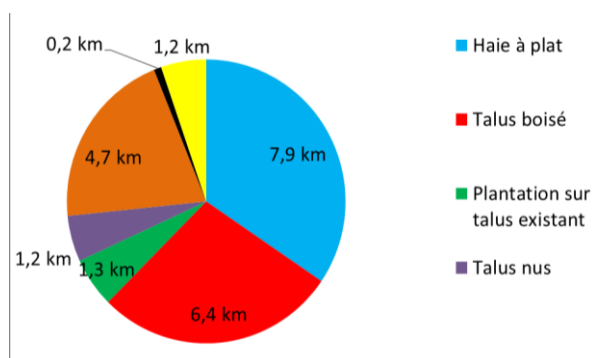
Une réponse est attendue le 29 juin 13h00 dernier délai.

La commission « Marchés Publics » doit se réunir le 3 juillet prochain et la date prévisionnelle de début du marché est prévue après le 15/08/2015.

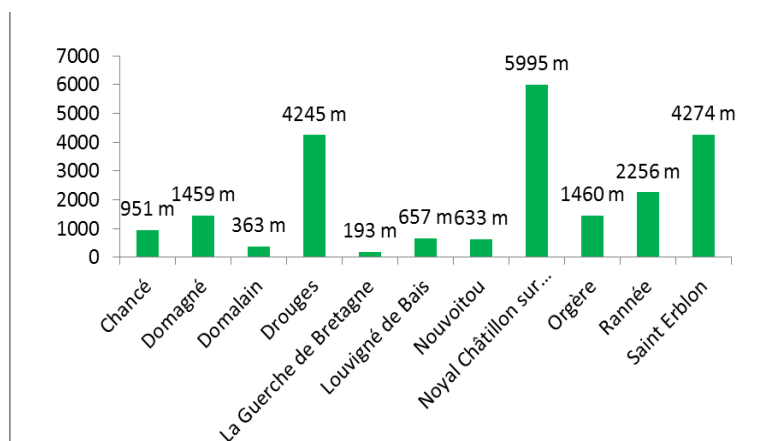
M. DEMOLDER a rappelé que les crédits inscrits au budget pour les travaux Breizh Bocage ont pris en compte une participation du Syndicat de l'ordre de 30%.

Sandrine GARNIER a présenté les graphiques suivants :

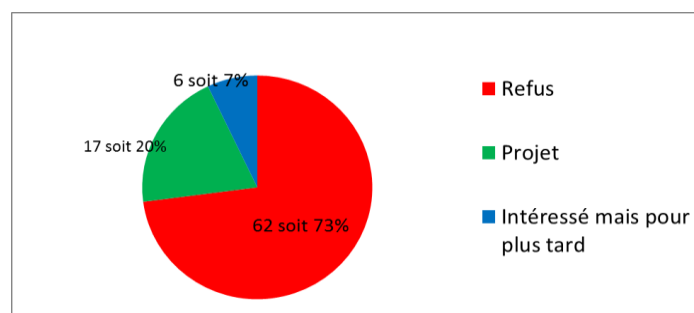
La répartition des projets du programme BB 2015-2016



Les communes bénéficiaires du programme 2015-2016



Réponses des agriculteurs contactés



Les refus :

pas du tout intéressé ("trop d'entretien", "que des contraintes", "ne voit pas l'intérêt")	21
"A assez de haie"	7
A déjà planté (remembrement, autres programmes)	8
Va rappeler si a des projets	9
Bientôt en retraite	11
Préfère attendre la fin des travaux de la déviation de la Guerche de Bretagne)	2
A trop peu de surface	4
TOTAL	62

6. Points divers et information

Sur l'inventaire cours d'eau et la constitution des groupes de travail

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la Vilaine et ses affluents, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a débuté la réalisation d'un inventaire exhaustif des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. D'octobre 2015 à mai 2016, l'inventaire aura lieu sur le bassin versant de la Seiche. Ces inventaires sont conformes à un cahier des charges précis, validé par la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Vilaine et l'IGN (Institut Géographique National).

Aurore LEBRETON, travaillant à l'IAV, est en charge de l'inventaire des cours d'eau sur l'ensemble des communes du bassin versant de la Seiche. Le Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche, acteur principal de la préservation des milieux aquatiques sur le territoire, assure le suivi de l'avancement des inventaires réalisés par l'IAV.

Afin que l'inventaire des cours d'eau soit réalisé dans les meilleures conditions, il est important d'associer les acteurs locaux afin de s'appuyer sur leur bonne connaissance du territoire. **C'est pourquoi le Syndicat a sollicité les communes pour constituer un groupe de travail communal, lequel sera chargé de suivre l'inventaire.**

Ce groupe de travail doit être idéalement constitué de 6 membres : 2 élus, 2 agriculteurs et 2 riverains ou représentants d'associations ou personnes ayant la mémoire des lieux. Parmi ces 6 personnes, l'une d'entre-elle doit être nommée « **personne référente** ». C'est à elle que seront communiquées les informations et elle sera en charge de retransmettre aux autres membres ainsi qu'au conseil municipal l'avancement des inventaires.

Aussi Sandrine GARNIER a rappelé l'importance de constituer au plus vite les groupes de travail pour les inventaires cours d'eau qui vont être réalisés par l'Institut d'Aménagement de la Vilaine.

Par ailleurs, M. DEMOLDER a indiqué que le SAGE Vilaine rappelle que les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de protection des cours d'eau, et donc, que les cartes communales devront présenter un inventaire mis à jour des cours d'eau présents sur la commune.

Cet inventaire permet à tous les acteurs d'avoir une connaissance précise de la présence des cours d'eau et surtout des plus petits. Il est primordial de rappeler que c'est au niveau de ces petits ruisseaux que se trouve une part importante des enjeux de la gestion de l'eau.

Les panneaux de la Vallée de la Seiche

Sandrine GARNIER a fait un point sur ce travail de communication.

Il s'agit de réaliser des panneaux pédagogiques entre Noyal Chatillon et Chartre de Bretagne. En effet, le Syndicat a souhaité mettre à disposition son expertise, fédérer les énergies, porter à connaissance, offrir un lieu pédagogique pour l'éducation à l'environnement et de manière plus spécifique pour la reconquête de la qualité de l'eau en profitant du site de la Vallée de la Seiche entre Noyal et Chartre, site très fréquenté par les promeneurs, pêcheurs... Aussi, le Syndicat de la Seiche, en concertation avec les communes de Noyal Chatillon sur Seiche et Chartre de Bretagne a donc réalisé des panneaux pédagogiques d'information sur la vallée de la Seiche et sur les actions conduites par le Syndicat dans le cadre de son CTBV. C'est une manière efficace d'expliquer et de sensibiliser sur nos actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau.

6 thématiques sont traitées :

- Un panneau d'accueil répertoriant les espèces faunistiques et floristiques de la vallée de la Seiche

- Les rivières
- Les zones humides
- Le cycle de l'eau
- Le bocage et la ripisylve
- Les pressions anthropiques sur le milieu



Ces panneaux (en dehors du panneau d'accueil) pourront être reproduits par les communes qui le souhaitent.

L'adhésion à la charte de désherbage communal des communes du bassin versant de la Seiche

Sandrine GARNIER a précisé qu'elle allait prochainement relancer les communes pour l'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces communaux.

Elle a invité également les communes qui ont évolué dans leurs pratiques ou qui souhaitent le faire à contacter le Syndicat.

7. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 12/03/2015

Comme suite à la délibération prise en date du 18 décembre 2012, le Président a rendu compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, depuis la séance du 12 mars 2015 :

DATE	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
21/05/2015	Publication au BOAMP du Marché de travaux CTMA 2015	Journaux Officiels	864.00 €
08/06/2015	Marché 201522515-02 / lot 2 : Lutte contre les plantes invasives	DERVENN	807.30 €
02/04/2015	Marché 201525514-09 : Fourniture de protections et gaines – Ripisylve 2014-2015	BAUCHERY ET FILS	1223.04 €
02/04/2015	Marché 201525514-09 : Fourniture de protections et gaines – Ripisylve 2014-2015	BAUCHERY ET FILS	816.87 €
05/05/2015	Marché 201525514-08 : Travaux de plantation en ripisylve 2014-2015	Collectif Bois Bocage	1320.00 €
21/05/2015	Marché 201525514-08 : Travaux de plantation en ripisylve 2014-2015	SARL Aménagement Service Vert	4107.50 €
19/03/2015	Marché 201425514-06 : Travaux bocage Cuillé	Collectif Bois Bocage	6771.60 €
05/05/2015	Marché 201325513-03 : Travaux Breizh Bocage 2013/2014	Collectif Bois Bocage	1244.10 €
05/05/2015	Marché 201425514-06 : Travaux bocage Cuillé	Collectif Bois Bocage	2607.00 €
10/04/2015	Achat d'un odomètre	Le Pont Equipement	129.72 €
23/04/2015	Achat de matériel de topographie	Le Pont Equipement	1020.30 €
11/05/2015	Maintenance 2015-2016 logiciel de comptabilité	Segilog	1332.00 €
	Marché 201425514-03 : Suivi qualité de l'eau 2014-2015	SODAE	6642.00 €
11/06/2015	Marché 201425515-05 : Reliquat d'azote	Chambre d'Agriculture	4714.54 €
11/06/2015	Marché 201425515-05 : Diagnostics agricoles 2015	Ter-Qualitechs	1500.00 €
12/06/2015	Marché 201425514-01 : Diagnostics agricoles 2014	Chambre d'Agriculture	4490.44 €
02/04/2015	Désherbage mécanique 2014	Cuma Martigné	277.20 €
23/04/2015	Désherbage mécanique 2014	Giboire Louis	84.80 €
21/05/2015	Marché 201425514-01 : Diagnostics agricoles 2014	Agrobio Conseil	2400.00 €
21/05/2014	Marché 201425514-01 : Diagnostics agricoles 2014	FD CETA 35	480.00 €
	Marché 201425514-01 : Parcelle de démonstration 2014	FD CETA 35	2946.80 €
11/05/2015	Intervention sur les MAEC	Chambre d'Agriculture	420.00 €
02/04/2015	Flash Technique Agricole n°7	Imprimerie Reuzé	1325.00 €
23/04/2015	Impression Panneaux Gestion différenciée	Le Pole Graphik	3936.00 €
26/05/2015	Conception des panneaux le long de la Seiche entre Chartres de Bretagne et Noyal Chatillon sur Seiche	SARL Imagic	7 550.00 €
10/04/2015	Droit d'auteur pour les panneaux sur la gestion différenciée	GRIMAUD Olivier	500.00 €
02/04/2015	Subvention GEDA35	GEDA 35	1619.15 €
11/05/2015	Intérêt ligne de trésorerie 1 ^{er} trimestre 2015	Crédit Agricole	775.40 €
02/04/2015	Remboursement trop perçu subvention AELB	AELB	2210.50 €